



## COMMUNE DE MILVIGNES

Point No 7 de l'ordre du jour

### **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit urgente de CHF 118'000.- pour la réfection du Chemin des Vanel**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En 2012, nous avons délivré un permis de construire à M. Ciullo pour la construction d'une maison individuelle au chemin des Vanel, à Auvernier. Les travaux ont débuté en juillet de cette année et après le passage d'une cinquantaine de camions, nous avons dû stopper le chantier, car le chemin des Vanel risquait de s'effondrer. En effet, de grosses fissures sont apparues sur la route et des spécialistes ont constaté que le bas-côté de la route pouvait s'affaisser. Nous avons pris des mesures d'urgence, à savoir l'interdiction pour les camions de circuler sur ce tronçon, et des barrières ont été installées afin que les voitures passent le plus au nord possible.

Devant l'urgence de la situation, il nous a été impossible de procéder à la manière de faire habituelle qui aurait consisté à proposer une demande de crédit. Nous avons dû entreprendre les travaux rapidement, d'une part pour pouvoir ouvrir la route à la circulation et d'autre part, pour permettre aux entreprises de continuer leurs travaux sur le chantier.

Nous avons été contraints de mandater une entreprise spécialisée dans ce genre d'ouvrage (ancrage et forage) et les travaux ont pu débuter rapidement.

#### **Devis**

Entreprise Penela Paroi ancrée - Chemin des Vanel - Auvernier - (ancrage, forage, stabilisation de talus, remise en état du talus) :	CHF 103'800.-
Ybr Géologues SA ingénieurs conseils SIA :	CHF 9'000.-
Entreprise Mauler S.A. : (rapport photographique, le calcul des plaques, séances de chantier et contrôles sur chantier) :	CHF 4'500.-
Entreprise B. Hennet (végétalisation) :	CHF 700.-
	<hr/>
	CHF 118'000.-
	=====

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter ce crédit « urgent ».

Le Conseil communal

Colombier, le 29 août 2013

Le Conseil général de la commune de Milvignes, dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013,

Vu le rapport du Conseil communal du 29 août 2013

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Sur la proposition du Conseil communal

**arrête :**

**Article 1 :** Un crédit de CHF 118'000.- est accordé au Conseil communal pour une demande de crédit urgente pour la réfection du Chemin des Vanels, à Auvernier.

**Article 2 :** La dépense sera portée au compte des investissements no I620.501.100 et amortie au taux de 2.5%

**Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 4 :** Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence.

**Article 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil général  
Le président :                      Le secrétaire :

F. Gubler

Ph. Egli